

Compte-rendu de la réunion au rectorat du 28 mars 2019 à propos du baccalauréat

Représentants du rectorat :

- Mme CHAMBRIER, secrétaire générale,
- M LE COQUIL, IA-IPR de philosophie,
- Mme AMADEI, responsable de la division des examens et concours,
- Mme GREGOIE-DODIN, responsable du bureau du baccalauréat.

Représentant de l'Appep :

- M. CHAMPSEIX, responsable de la Régionale Orléans-Tours

Cette réunion a eu lieu sur la demande de Mme la Rectrice qui a lu le Rapport sur le baccalauréat 2018 effectué par l'APPEP. Il lui a été transmis au début du mois de janvier.

La Régionale a été remerciée pour cet envoi et l'acceptation de cette rencontre.

Les points suivants ont été abordés.

I/ La charge de travail / le temps de correction

Cette année, l'épreuve de philosophie aura lieu le lundi 17 juin. Les copies de l'agglomération orléanaise pourront être remises aux correcteurs dans l'après-midi. La date limite de la remontée des notes est prévue le mardi 2 juillet à 10 h. Le 3 juillet, les documents seront acheminés dans les centres et le 4 auront lieu les délibérations. Autrement dit, à la différence des années précédentes, il ne sera pas possible de tabler sur un jour supplémentaire de correction.

La démographie faisant que le nombre de candidats sera cette année encore assez élevé, voici le nombre de copies à corriger en fonction des séries :

- série L : 103 en moyenne (min. = 92 ; max. = 111)
- série ES : 127 en moyenne (min. = 106 ; max. = 140. Deux paquets atteindront ce nombre qui tient aux contraintes géographiques, les établissements n'étant pas uniformément répartis dans l'académie)
- série S : 127 en moyenne (min. = 100 ; max. = 140, 2 lots sont également concernés)
- séries technologiques : 119 en moyenne (min. = 107 ; max. = 131).

Nouveauté : les correcteurs seront convoqués dans des centres se trouvant dans leur département. Les déplacements, par conséquent, devraient être moins importants. Exception : le Cher, le Loir-et-Cher et l'Indre en raison du plus faible nombre d'établissements implantés. La responsable du bureau du baccalauréat assure, cependant, que l'on évitera, même en ces cas, des éloignements excessifs.

Par ailleurs, on nous informe que les correcteurs sont choisis de telle sorte qu'ils soient affectés dans des séries différentes d'une année sur l'autre mais selon un roulement qui est plus pluriannuel qu'annuel car il faut bien tenir compte qu'il y a plus de candidats en série S que dans les autres séries et qu'il se trouve des établissements où toutes les séries ne sont pas représentées. Or, normalement, un professeur ne peut examiner dans une série en laquelle il n'a pas enseigné dans l'année.

Afin que les professeurs de philosophie puissent se rendre sans difficulté à la réunion d'entente, l'Appep demande à ce qu'ils soient déchargés de toute surveillance, y compris le jour de l'épreuve de philosophie. Comme c'est plus facile quand les établissements sont avertis assez tôt, il est donc souhaitable que les convocations parviennent le plus long temps possible à l'avance. On nous assure que cela sera fait.

II/ Les sujets

a) Remarque générale. Dans l'ensemble, ils sont considérés de manière positive mais certains peuvent paraître soit mal conçus soit mal adaptés à telle ou telle série. Il serait donc souhaitable, pour le moins, que la procédure de leur élaboration soit mieux connue. Il se trouve que M. Le Coquil est parfaitement d'accord sur ce point. Il serait donc bon, selon lui, que des stages soient l'occasion de traiter de cette question et même permettent comme à un exercice de fabrication, lequel mettrait en avant bien des difficultés.

b) La question des sujets en série technologique. Nous nous trouvons, ici, en présence d'exigences contradictoires. Il faut que l'épreuve demeure philosophique. Au demeurant, les élèves ne sont pas insensibles à cette égalité de traitement par rapport aux séries générales et certains, même, s'en sortent plutôt bien. Il reste que les faits montrent que la plupart a bien du mal. De ce point de vue, il est permis d'envisager des exercices qui seraient destinés à faciliter le travail de réflexion des élèves. L'existence d'une expérience en série STHR, présente dans l'académie, ne peut être ignorée. Les analyses produites par le Bureau national de l'Appep à ce propos sont présentées, une version imprimée est distribuée. Elles insistent sur deux points : certes, cette expérience a le mérite d'exister mais elle montre, aussi, de graves difficultés. A trop vouloir guider les élèves, on leur complique la tâche et risque de leur faire perdre l'unité qui préside à toute réflexion. Il est par conséquent nécessaire qu'une vaste consultation de la profession ait lieu, que les échanges soient nombreux et constructifs ; sans eux, il n'y aura pas de réflexion à la hauteur des enjeux dont l'intérêt des élèves n'est pas le moindre.

M. Le Coquil admet que l'expérience est perfectible. Si elle s'avérait être un échec, elle pourrait même être abandonnée. Il donne deux informations. 1° L'analyse des copies montre que les questions A et B ont donné lieu à un travail assez étoffé de la part des élèves. Elles sont prometteuses de ce point de vue. 2° Le sujet de composition n'est pas à considérer comme une dissertation accompagnée mais comme autre chose qu'une dissertation. Nous lui rétorquons qu'il faudrait préparer les élèves non plus à deux mais à trois types d'exercices, ce qui peut paraître peu réaliste alors qu'ils ne bénéficient que de deux heures de philosophie par semaine.

III/ Le travail des élèves dans les séries technologiques

La transition est ainsi toute trouvée pour insister sur l'importance d'un dédoublement d'une heure de philosophie dans les séries technologiques. Il est d'autant plus nécessaire que les difficultés de ces élèves sont nombreuses et mériteraient donc une attention particulière. Nous en avons d'ailleurs profité pour rappeler que ce n'est pas un hasard si la philosophie était enseignée dans toutes les classes de Terminale : certes, elle présente un intérêt intrinsèque mais aussi des vertus formatrices irremplaçables. Un élève qui a suivi un an de philosophie n'est pas semblable à un élève qui n'aurait pas suivi un tel enseignement.

M. Le Coquil précise que des études permettent d'établir que le dédoublement n'a pas d'effet sensible sur les résultats au baccalauréat. De ce point de vue, le choix, opéré par de nombreux établissements d'offrir aux élèves des effectifs allégés, s'avère plus profitable. Nous faisons remarquer qu'il est tout de même difficile de s'en remettre entièrement à la décision contingente des établissements dans le cadre de leur autonomie car qu'en est-il des autres établissements ? Seule une mesure nationale de dédoublement pourrait leur être bénéfique sans compter qu'enseigner deux heures par semaine à des classes de 35 qui sont souvent composées d'élèves en grande difficulté relève, parfois, de l'impossible. Nos interlocuteurs ne cachent pas que cet argument n'est pas sans poids. Nous n'avons pas eu la présence d'esprit de rappeler que l'Appep demandait à ce que les effectifs ne soient pas supérieurs à 30. Rien n'empêche donc de combiner les mesures d'allègement à celle du dédoublement d'une heure.

IV/ HLP

Toujours dans le cadre d'une réflexion sur les horaires, nous avons pu montrer la grande différence entre l'horaire en séries technologiques et celui prévu en tronc commun par la réforme. Celui-ci est susceptible de favoriser un réel travail philosophique. De ce point de vue, le problème serait plutôt autre : si l'on demande aux élèves un travail conséquent, comment comprendre que la discipline ne soit affectée que d'un coefficient de 8 % ? M. Le Coquil fait remarquer qu'avec la spécialité HLP, le poids de la philosophie peut être plus important, surtout si l'on prend en compte la place qu'elle est susceptible de prendre avec le « grand oral ». Nous lui rétorquons qu'on ne peut mettre sur le même plan la spécialité HLP et le tronc commun non seulement parce que rien n'assure qu'elle sera choisie par un nombre suffisant d'élèves en seconde année du cycle terminal mais aussi parce que le tronc commun, conformément à la nature de la discipline, concerne tous les élèves à la différence de la spécialité. Au demeurant, cela conduit à s'interroger sur la nature de cette dernière. Certes, on peut se réjouir de la reconnaissance de la spécificité des disciplines qui interviennent, d'une répartition égalitaire et hebdomadaire entre les deux ainsi que de l'existence d'épreuves séparées mais le programme, d'une part, les Recommandations des deux Inspections générales de lettres et de philosophie (février 2019), d'autre part, ne lèvent pas les ambiguïtés de cet enseignement. En quoi, par exemple, la philosophie interviendra en tant que telle indépendamment de son programme propre et sur des exercices dont on ignore encore la nature ? L'Appep demande, au plan national, que l'on ne reste pas au milieu du gué et que l'on prévoie des programmes distincts. M. Le Coquil répond que le principe des épreuves n'est pas encore défini car il est du ressort de l'Inspection générale et de la DEGESCO et non du CSP. Quant au contenu et à la nature de cet enseignement, l'Inspection insiste : c'est sa mise en œuvre par les professeurs de philosophie plus

qu'un programme prédéfini qui sera à même de montrer ce que la philosophie est susceptible d'apporter à cette spécialité. Pour une bonne part, celle-ci est à inventer et l'on ne peut préjuger de ce qu'elle sera ou ne sera pas. Il demeure qu'il serait illusoire de voir en HLP comme une reconstitution possible de la TL dont le programme est philosophique de part en part et dont la raison d'être ne suppose pas comme une spécialisation de la discipline. Pour terminer, M. Le Coquil, fait remarquer que le poids de la discipline ne tient pas seulement au coefficient mais dépend, entre autres, de l'usage que les correcteurs du baccalauréat font de l'échelle des notes : en considérant qu'elle s'étend bien de zéro à vingt, ils contribuent à renforcer l'importance de l'épreuve écrite par rapport à l'obtention de l'examen.

V/ L'oral du second groupe

Le rapport sur le baccalauréat insiste sur une demande d'une très grande majorité de professeurs de philosophie : que l'étude suivie d'une œuvre soit dissociée de l'oral de contrôle, conformément, d'ailleurs à sa définition. En effet, elle fait partie intégrante du travail de l'année et concerne tous les élèves.

Une telle requête paraît légitime et il a pu être rappelé que, lors de la séance de concertation le 20 mars 2019 entre le CSP, le GEPP et les représentants des enseignants (syndicats et associations), le doyen de l'Inspection Générale de philosophie a ouvertement demandé que des propositions lui soient faites en vue de définir d'autres modalités d'examen.

M. Le Coquil montre, cependant, que le bien-fondé de cette demande ne doit pas oblitérer le poids de la tradition et un enjeu. Le premier tient aux origines de l'examen oral : ce sont les jésuites qui l'ont établi dès le XVI^e siècle. Il consistait en une interrogation sur une œuvre. Le second tient à un risque : si l'étude suivie d'une œuvre n'est plus explicitement liée à une forme d'examen, il se pourrait qu'elle finisse par disparaître dans les faits. Cependant, c'est aussi son lien privilégié avec l'oral du second groupe qui peut, également, diminuer son importance aux yeux des élèves, si ce n'est des professeurs.

Une difficulté fréquemment rencontrée par les examinateurs a été signalée : l'absence de présentation, par les candidats, du document attestant l'œuvre étudiée dans l'année. M. Le Coquil rappelle que ce cas est prévu par la note de service 118 du 31 juillet 2012. Il convient donc de s'y référer.

Il a finalement été fait mention de la faible rémunération des interrogations orales, y compris si on la compare à celle des corrections de l'écrit. Naturellement, ce point ne relève pas de la compétence du rectorat mais la responsable du bureau du baccalauréat a tout de même tenu à préciser que, contrairement à ce que laisse entendre une légende urbaine tenace, les examinateurs sont dédommagés dès le premier candidat : un minimum d'interrogations n'est donc pas requis pour ouvrir droit à compensation financière.

Conclusion

Le rectorat est remercié pour avoir pris l'initiative de cette rencontre qui est à la hauteur de l'importance que les professeurs de philosophie accordent à l'épreuve du baccalauréat. Elle a duré un plus d'une heure et quart.